

Mission Locale du Chalonnais

Synthèse relative au mandat au regard de l'objet de l'association tels que définis dans les statuts de la Mission Locale du Chalonnais :

L'Association poursuit une mission d'intérêt général. Elle a pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Elle se propose d'aider les jeunes à bâtir un projet social et professionnel en accord avec leurs souhaits et leurs capacités.

Elle s'engage à les accompagner et à les suivre dans leur insertion socio-professionnelle, en élaborant des réponses adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, de formation, de santé, de logement, de culture, de sports et de loisirs.

L'Association favorise la reconnaissance des droits et devoirs des jeunes et l'exercice effectif de leur citoyenneté.

L'Association favorise la concertation entre ses différents partenaires (Etat, Collectivités territoriales, partenaires économiques et sociaux, organismes de formation et milieu associatif) en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, dans sa zone de compétence, et dans le cadre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Dans ce contexte, la Mission Locale devra notamment susciter et développer au plan local un partenariat entre les structures et organismes existants, tout en contribuant à une cohérence d'ensemble sur les domaines du logement, de l'insertion professionnelle, de la santé, des loisirs, de la citoyenneté, de l'intégration dans la cité, des pratiques culturelles et sportives.

Les différentes actions devront être adaptées aux politiques et aux problématiques locales et s'appuyer sur les objectifs de l'Etat, de la Région et des collectivités territoriales.

L'Association exerce son activité sur le bassin d'emploi du Chalonnais.

Pour siéger, aucune condition particulière n'est à remplir, à l'exception du fait que l'adhérent qui représentera le Medef71, soit à jour de ses cotisations.

Informations complémentaires :

- Durée du mandat : 3 ans
- Prochain renouvellement : juin 2022
- Nombre de réunions : au minimum 2 réunions annuelles (en prévoir 4 environ).
- Durée : en général entre 2H et une ½ journée
- Lieu : Chalon sur Saône

⇒ ***Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Ghislaine JACCOUX au 03 85 42 18 59 - gjaccoux@medef71.com***